

On peut s'attendre que les écoles de service social contribuent beaucoup à la recherche et au développement du bien-être social dans quatre secteurs: la formation du personnel de recherche, la recherche sur la politique sociale, les études sur la pratique du service social et la consultation sur la recherche fournie aux organismes des services du bien-être social. Une faculté compétente en recherche serait l'idéal pour collaborer avec le personnel de l'organisme et les sociologues aux programmes de recherche et de développement d'un organisme de service social. La participation des facultés à la recherche et au développement des organismes sociaux a consisté presque entièrement en consultations sur un projet particulier au lieu d'être l'apport soutenu nécessaire à l'établissement du cycle pratique-recherche décrit précédemment. Les écoles commencent à peine à faire preuve d'une tendance notable ou d'une aptitude à effectuer des recherches sur la politique sociale. Cette capacité a surtout progressé grâce à l'emploi de diplômés universitaires en philosophie et en service social qui avaient bénéficié, pendant leurs études supérieures, de l'aide du programme de bourses de perfectionnement des subventions nationales au bien-être social. La plupart des demandes de subventions des écoles de service social étaient faites pour des projets relatifs à des questions d'éducation professionnelle; elles sont maintenant présentées en vue de projets liés aux problèmes des services du bien-être social, de la politique ou de l'évaluation des pratiques professionnelles.

Il reste, cependant, que les subventions accordées à des écoles de service social, pour des projets de recherche et de développement, n'ont pas produit beaucoup de changement dans l'acquisition de connaissances nouvelles. En effet, les subventions ont été demandées et attribuées pour des projets particuliers plutôt que dans le cadre d'une méthode globale. Une telle approche nécessiterait une certaine structure de recherche bien établie. Bien peu d'écoles possèdent une telle structure de recherche et c'est l'intention des subventions nationales au bien-être social d'aider à l'établissement de structures de recherche dans un plus grand nombre d'écoles, ainsi qu'au développement d'une approche de la recherche et du développement à partir d'un plan d'ensemble. Ainsi, certaines écoles pourraient se spécialiser dans des sujets majeurs rattachés au bien-être social. Une telle spécialisation ne peut se fonder que sur une structure de recherche bien établie et une organisation bien rodée en vue d'un programme de recherche à long terme.

RÉSUMÉ

Cette analyse critique du Programme de subventions du bien-être social à la recherche et aux projets pilotes a traité des obstacles généraux et particuliers qui ont empêché de mieux l'utiliser. La Division des subventions nationales au bien-être social a engagé plus d'administrateurs et d'experts-conseils, ce qui lui a permis de mieux réussir à surmonter ces obstacles. Des changements à la politique et aux règlements des subventions nationales au bien-être social ont permis de s'occuper plus énergiquement et plus directement d'obstacles précis. Il est, néanmoins, évident que certaines des barrières ne peuvent être renversées parce qu'elles font partie de la structure essentielle du système de bien-être social ou parce qu'elles relèvent de questions plus vastes comme celles des relations fédérales-provinciales et de la répartition des pouvoirs dans le cadre de la constitution.

Nous croyons, toutefois, qu'une vigoureuse politique sociale nationale contribuerait à la solution de ces problèmes.

B. LE PROCESSUS D'EXAMEN

a) Propositions de projets de recherche

L'examen d'une proposition de projet de recherche se fait de la façon suivante:

- premier examen pour déterminer son admissibilité générale aux termes du Programme;
- examen, par des évaluateurs intra et (ou) extraministériels, pour étudier son opportunité et sa méthodologie;
- présentation au ministère du Bien-être social de la province d'origine pour déterminer s'il est conforme aux intérêts de la province;
- dans certains cas, la proposition de projet peut être soumise à une commission d'experts de l'extérieur;
- la proposition et les appréciations que nous venons de mentionner sont ensuite soumises à un comité consultatif extérieur de la recherche qui le recommandera au Ministre.

b) Propositions de projets pilotes